



POLE FORMATION ET EMPLOI

CD du 13 OCTOBRE 2019



Document de travail

POINT GENERAL

Dossiers d'actualité

Formation des Techniciens	Jury CQP.TSBB (30 septembre 2019) Reunions des cadres responsables de la formation des techniciens (7&8 octobre 2019) Réflexion sur parcours de formation initiale des CTF avec liaison apprentissage Réflexion sur la détection des potentiels encadrants de demain
Formation des Officiels	Formation des formateurs des officiels 3x3 (28&29 septembre) Rattrapage stage début de saison et échec aux tests physiques Actualisation et diffusion du cahier de l'arbitre départemental Séminaire EROC CRO (23 novembre 2019)
Formation des Dirigeants	Bilan du Campus 2019 (évaluation,...)
INFBB	Examen National du DEFB Stage de rattrapage des officiels Concours Arbitre National et OTM HN Animateur basket santé (septembre NAQ – Octobre PAC) Décret Qualité et constitution du C.F.A.
Emploi	Les aides à l'emploi et accompagnement des structures (guide en cours) Service Civique : campagne 2019/2020 Analyse des staffs des équipes engagées en championnat de France (document de synthèse)

Journée SG, TG et DT

Le bilan est en cours.

Le questionnaire a été adressé aux participants.

A ce jour, 13 réponses (3SG, 4TG, 5DT).

Le questionnaire reste accessible en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=cWINGqV2lUOS-a061_SKzsGr35uHnAdNjRn-JaijCSxUOU43WENXUjRCTTAzVk1QNTFBNkEwMjQ5WC4u

EMPLOI

Décision agrément Agence Service Civique

Agrément de la FFBB en date du 4 Octobre 2019

Décision du 9 Octobre 2019

La decision d'agrément integer les ligues et les comités uniquement

Répartition des demandes reçues

	Clubs	Comité	Ligues
Nombre missions	354 (450 missions)	11 (28 missions)	5 (10 missions)

Proposition

Les missions sont à réaliser rapidement (novembre 2019)

Préconisation d'un portage par les ligues dans le cadre d'un plan d'animation des SC concertés avec les comités.

FORMATION

PRINCIPE

A l'horizon 2021, les organismes de formation financés par des fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle devront être certifiés selon un référentiel national unique. Objectif : passer à l'étape supérieure sur le terrain de la qualité.

L'article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (JO, 6 sept.) met en place une procédure de certifications des organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une application à compter du 1^{er} janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2021, les prestataires de formation opérant sur le marché conventionnel devront apporter la preuve qu'ils dispensent des prestations de qualité.

Et même, détenir et présenter une certification qui le prouve.

Et cela, sur la base d'un référentiel unique, basé sur 7 critères de qualité, détaillés dans le décret 2019-565 du 6 juin 2019

À charge pour les financeurs d'exiger des prestataires la détention d'une certification attestant du respect de ces critères

Les 7 critères qualité

Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;

L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;

L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;

L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;

Les 7 critères qualité

La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;

L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Une application à compter du 1^{er} janvier 2021

Sont concernés par cette obligation de certification, tous les organismes délivrant des actions visées à l'article L.6313-1 du code du travail, dès lors que l'action est financée sur des fonds publics ou mutualisés.

Il s'agit des actions suivantes :

Les actions de formation ;

Les bilans de compétences ;

Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;

Les actions d'apprentissage, réalisées dans le cadre des contrats d'apprentissage.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021 : maintien du système actuel

En attendant l'entrée en vigueur de l'article L. 6316-1 du code du travail en 2021 sous sa nouvelle mouture, les financeurs dont les Opco et les commissions paritaires interprofessionnelles régionales seront soumis au dispositif actuel, à savoir l'obligation de s'assurer de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité selon les critères fixés par le décret du 30 juin 2015 intégrés à l'article R. 6316-1 du code du travail.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021 : maintien du système actuel

A priori, la base de données Datadock, outil d'évaluation commun aux Opca et Opacif pour le référencement des organismes de formation au regard des critères qualité devrait subsister jusqu' à la mise en place du nouveau système de certification.

Cette obligation de certification s'appliquera donc également aux centres de formation des apprentis (CFA) aujourd'hui exclus de la législation applicable aux organismes de formation professionnelle.

En effet, la loi « Avenir professionnel » fait entrer les actions de formation par apprentissage dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle.

Cela a pour effet un élargissement de la réglementation applicable initialement aux organismes de formation aux CFA, notamment en matière de respect des critères qualité et de certification.

ENJEUX STRATEGIQUES



Envisager la possibilité de considérer l'INFBB et ses IFBB comme un organisme multi sites ou pas.

Un organisme multi sites est couvert par un seul système qualité comprenant une fonction centrale qui régit plusieurs sites.

- La fonction centrale doit avoir l'autorité organisationnelle pour définir, mettre en place et faire fonctionner le système qualité unique.
- La fonction centrale doit veiller à ce que les données de chaque site soient collectées et analysées, et doit être capable de démontrer son autorité et sa capacité à amorcer au besoin des changements organisationnels.

Caractérisation d'un site :

- Présence permanente de personnel de l'organisme.
- Tout site a un lien juridique ou contractuel avec la fonction centrale de l'organisme.
- Un site fait l'objet d'une surveillance régulière définie par la fonction centrale, responsable des mesures correctives nécessaires sur les sites.

OFFICIELS

AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE

Au titre de la Charte des Officiels 2017-2018, il a été décidé d'allouer une aide à l'achat de matériel pédagogique destiné à la formation des Officiels. Cette aide est plafonnée à hauteur de 350€ par Comité.

Les demandes doivent parvenir à la FFBB pour le 31 octobre 2019.

Etat des premières demandes reçues de la part des Comités Départementaux :

Comité Départemental	Date d'enregistrement	Montant facturé	Descriptif	Montant à allouer
CD0065	30/09/2019	389,00 €	Vidéo Projecteur	350,00 €
CD0071	30/09/2019	864,00 €	Chemisettes	350,00 €
CD0077	07/10/2019	399,00 €	Vidéo Projecteur	350,00 €
CD0091	30/09/2019	752,00 €	iPad Pro	350,00 €

DIRIGEANTS

CARREFOURS D'ECHANGES

Lors des réunions de zones 22 & 29 novembre :
Vend 18h-21h

Thème 2019 : **Le Minibasket dans les territoires**

Prochainement :

- ❖ Départ d'un **questionnaire à destination des Comités Départementaux** pour préparer les échanges (Commission Minibasket & Commission Dirigeants)

2 membres de la Commission des Dirigeants présents sur chaque site

AUTOMNALES

Communication disponible sur les sites :

ARA – BFC – BRE – CVL – HDF – IDF – NAQ – NOR – OCC – PDL

Vivre Ensemble :

Thématique transversale identifiée par la FFBB

- Seulement 3 ligues ont participé à la formation de formateurs du 24 septembre
- Les programmes des ligues intègrent ce contenu soit sous forme d'un module complet soit d'une intervention en plénière soit d'un atelier/table ronde

Formation des techniciens et officiels : Le WE est utilisé par les Ligues pour la programmation des formations des techniciens et officiels

Equinoxiales : Les 26 et 27 octobre en Guyane

LR	VxE	Lieu	Dates	Programmation	Organisation	Nb en cours
ARA	Module 1j : développer son club au travers du VxE	Voiron (38) Vichy (03)	Sam 19 & Dim 20 oct	M1 : Gérer son association M2 : Développer son association au travers du VxE	Module 1 jour 1j = 40€ - 2j = 50€	33
BFC	Point Citoyenneté dans M2	Besançon (25)	Sam 19 oct	M1 : Financement asso., fonction employeur, RGPD M2 : Citoyenneté, discipline	Module 1j 30€	En cours
BRE	Contenus des Modules : - Club 3.0 - Citoyenneté	Ploufragan (22)	Vend 18 soir & Sam 19 oct	M1 : Stratégie de développement M2 : Les valeurs & la citoyenneté M3 : Déploiement du club 3.0	Module 1,5j Hebt-rest : 60€	58
CVL	Plénière Sam AM : Lutte contre les incivilités - Citoyenneté	St Jean de Blanc (45)	Vend 18 soir & Sam 19 oct	Vend soir : Devt du 3x3 en CVL (table ronde) Sam : module M1 : Sponsor/mécène M2 : fonction employeur M3 : Outils association M4 : Relations Coll. Territoriales	Module 1j + table ronde Hebt-rest : 30€	En cours
GES		Tomblaine (54)	Sam 19 & Dim mat 20 oct	Sam mat. : ateliers - IRFBB & CTR - Commission Régionales Sam Ap-M & Dim mat : Seq thématiques - Communicaiton FFBB (FBI-eFFBB) - 3x3 club : Démarche projet & managt - Responsabilité des dirigeants - eMarque - Financement associatif	Ateliers + formation à la carte / seq. Thématiques de 2h 1j : DP : 30€ 1j PC : 45€ WE twin : 75€ WE sgle : 100€	0
HDF	Le basket santé (intervention 1h)	Lilles Lesquin (59)	Sam 19 oct	Avenir des championnats région. & départ. Basket Santé Formation à l'eFFBB	Plénières Déjeuner : 25€	25

LR	VxE	Lieu	Dates	Programmation	Organisation	Nb en cours
IDF	3 séquences thématiques (Basket santé - Basket tonik - 3x3)	Eaubonne (95)	Sam 19 Ap-M & Dim 20 oct	Sam 19 mat : Assises Ch. 3x3 & 5x5 Sam Ap-M et Dim : ateliers - Comptabilité / Finances - Obligation juridiques - Faire fonctionner son club - Fonction employeur - VxE	Assises + formation à la carte par ½ journée Formation: 50€ Hebt: 30€ - Rest: 10€/repas	10
NOR	Module 1j : Développer son club au travers du VxF	HérouvilleSt Clair (14)	Sam 19 & Dim 20 oct	M1 : Gérer son association M2 : Développer son club au travers du VxF M3 : Salle et Terrain	Modules 1j 50€/j sans hébt	M1&M2 : 2 M3 : 12
NAQ		Villenave d'Ornon (33)	Sam 19 Ap-M & Dim 20 oct	Sam : Démarche projet club Outils / stratégie de dvt du club Dim : Outils informatiques FFBB Evolution des compétitions	Plénières	En cours
OCC	Module 1,5j : Démarche citoyenne & VxE	Caussens (32)	Sam 19 & Dim 20 oct	Démarche citoyenne & VxE Ou ateliers divers	1 modules ou ateliers à la carte WE : 100€ - Sam: 60€ - Dim: 40€	25
PDL	Plénières: FFBB2024 – Club 3.0 Club 3.0 en action	Mauges sur Loire (49)	Vend 18 soir & Sam 19 oct	Vend soir : plénières Le rôle des instances Politique FFBB: FFBB 2024 – Club 3.0 Sam : modules : M1: Président / M2: Secrétaire / M3: Trésorier Plénière 1h30 : Club 3.0 en action	Module 1j + plénières Hebt-rest.: 60€ Rest : 30€	22
PAC	Module 2j : Club 3.0: Vivre ensemble - 3x3	Sainte Tulle (04)	Sam 19 & Dim 20 oct	M1 : Jeunes et nouveaux dirigeants : Président, Secrétaire et Trésorier - Rôles & Missions M2 : Club 3.0: Vivre ensemble - 3x3	Modules 2j	11

AUTOMNALES

Rappel commande du Bureau Fédéral du 20/09/2019 :

"Assises sur la pratique du basket 5x5 entre compétition et loisir"

En présence d'un membre du Bureau Fédéral en tant que modérateur.

Participants : responsables des commissions sportives départementales, clubs évoluant dans des compétitions départementales

Format préconisé : environ 4h

Organisation et synthèse des échanges :

Avant la réunion : Etat des Lieux par Comité pour préparer les échanges

Après la réunion : Questionnaire à retourner à la FFBB pour le 31/10/2019

En complément de ces travaux, un questionnaire établi par la FFBB, va être adressé à tous les clubs. Les retours seront compilés avec les éléments que vous produirez

BILAN DU CAMPUS FFBB

CAMPUS FFBB 2019 – ST PAUL LES DAX – 29/08 au 1er/09

Un Campus très apprécié pour la qualité de ses infrastructures de formation, d'hébergement et de restauration ; Un cadre magnifique.

FORMATIONS

7 modules
dont 3 nouveaux thèmes :

Modules	Nb stag.
Accompagner les structures vers le club 3.0	18
Communiquer grâce aux outils digitaux & aux réseaux sociaux	7
Conforter ses relations avec les collectivités territoriales	14
Former à l'utilisation de l'informatique fédérale	14
Gérer les compétitions régionales	14
Organiser un système de veille	8
Ouvrir et instruire un dossier disciplinaire	11

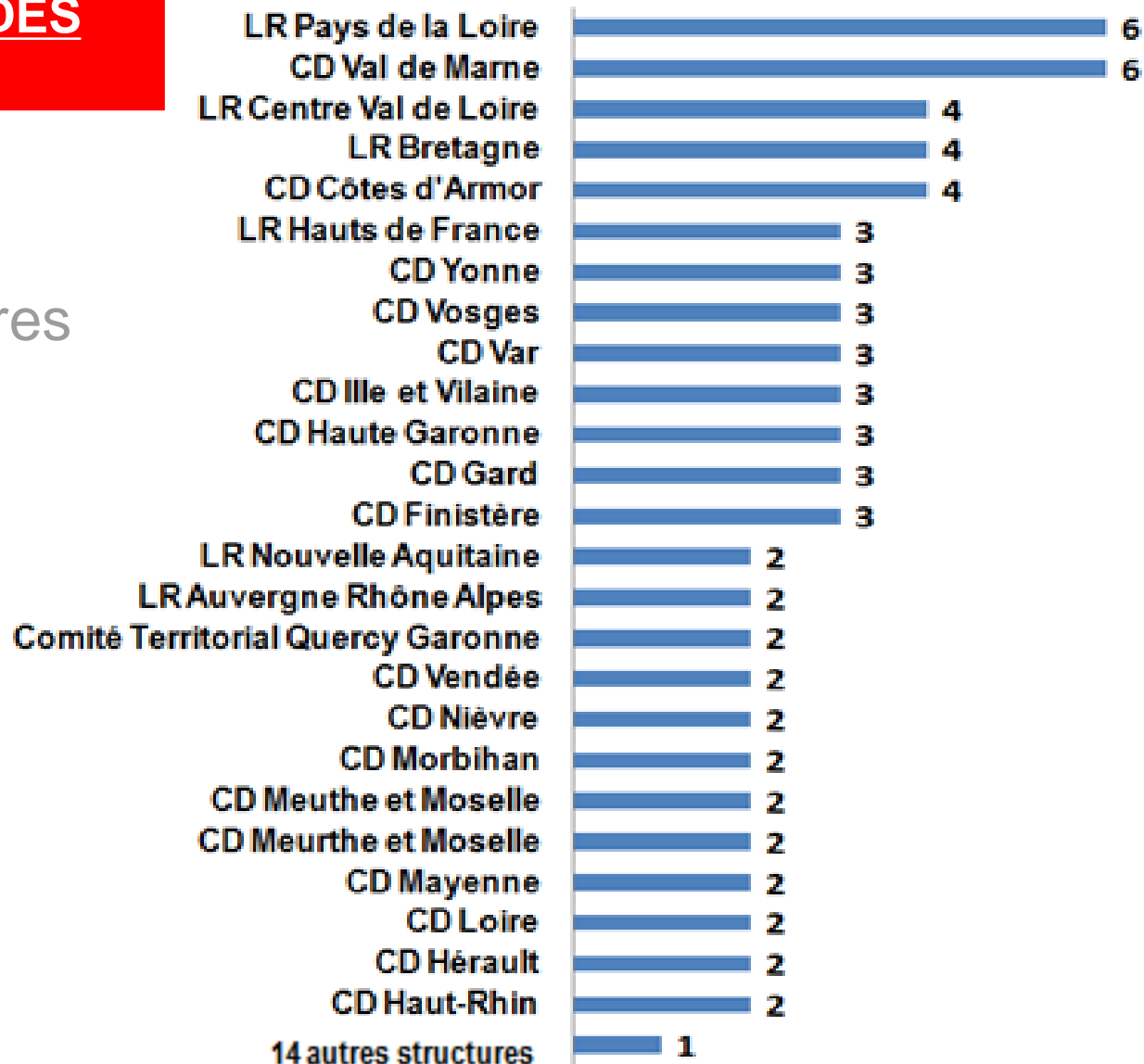


EFFECTIF

- Ø 86 stagiaires (2 clubs - 58 CD & 26 LR)
- Ø 39 structures représentées dont 31 salariés

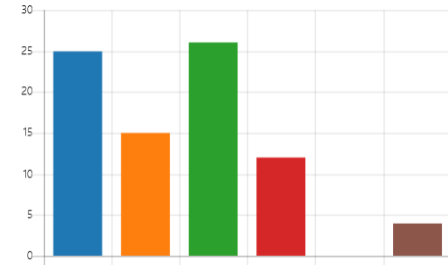
REPRESENTATION DES TERRITOIRES

Nombre de stagiaires
par structures :



Bilan synthétique

Comment avez-vous eu connaissance du Campus ?



La formation a t'elle répondu à vos attentes?

4,17 / 5

Le site d'accueil

9,53 / 10

les objectifs de la formation ont-ils été clairement formulés lors de votre inscription ?

4,10 / 5

Recommanderiez vous le campus ?

4,67 / 5

Que pensez vous de l'articulation des phases entre pratique, théorie?

● Trop de pratique, équilibré, tro...	0
● Equilibré	57
● Trop de théorie	13



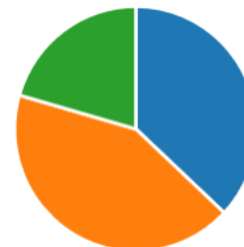
Depuis la fin de sa formation, avez-vous pu mettre en pratique les connaissances acquises ?

● Oui immédiatement	18
● Oui, prochainement	44
● Pas du tout	8



Selon vous, qu'est ce qui pourrait favoriser la mise en pratique de sa formation ?

● Disposer de plus de temps de ...	27
● Disposer d'outils méthodologi...	31
● Autre	15





FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80